



FORMA2S
36 Rue des Tilleuls
59650 Villeneuve d'Ascq
www.forma2s.fr
Tél :0673426574

Date de création : 03/01/23

Doc N° : ADR-PF-01

PROGRAMME FORMATION

Formation ADR

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

L'ADR (Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route) vise à prévenir les risques professionnels et environnementaux. **Le règlement ADR considère comme dangereuse, toute matière ou marchandise pouvant porter atteinte à l'intégrité physique d'une personne ou porter préjudice à l'environnement lors d'un transport** routier, maritime ou ferroviaire. De plus, les déchets peuvent également être soumis à la réglementation ADR lors de leur transport.

OBJECTIF

Sensibiliser aux exigences réglementaires relatives au transport de matières dangereuses
Savoir établir et appliquer les dispositions nécessaires pour se conformer aux exigences applicables.

Connaitre les missions des différents acteurs (expéditeur, transporteur, destinataire, chargeur, ...)

MISSION

Se conformer à la réglementation ADR

PUBLIC CONCERNE

Personnel dont les activités sont liées au transport de marchandises dangereuses (Manutention, transport, expédition, réception, etc.)

PRÉ REQUIS

Apprenants : maîtriser les savoirs de base (lecture, écriture, calcul...).

DÉLAI D'ACCÈS

1 à 2 semaines

ACCESSIBILITÉ

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

NOMBRE DE STAGIAIRES

8 personnes maximum

METHODE DE VALIDATION

Cette formation donnera lieu à la remise d'une attestation de formation après évaluations par l'équipe pédagogique.

TARIFS

Nous contacter

DURÉE

7h sur 1 jour –
Horaires 9h00-12h00 et 13h00-17h00

LIEU DE FORMATION

sur site client exclusivement

Forma2s – SIRET : 88496772000019

36 Rue des Tilleuls 59650 Villeneuve d'Ascq +33 (0)6 73 42 65 74

contact@forma2s.fr – www.forma2s.fr



FORMA2S
36 Rue des Tilleuls
59650 Villeneuve d'Ascq
www.forma2s.fr
Tél :0673426574

Date de création : 03/01/23

Doc N° : ADR-PF-01

PROGRAMME FORMATION

Formation ADR

PROGRAMME / CONTENU

INTRODUCTION :

Principe l'ADR

LES PRINCIPALES OBLIGATIONS EN TMD

LES OBLIGATIONS DE FORMATION 1.3

LES RESPONSABILITES DE L'EXPEDITEUR, TRANSPORTEUR, DESTINATAIRE, CHARGEUR...)

LES EXEMPTIONS DE L'ADR

LE CLASSEMENT DES MARCHANDISES DANGEREUSES

Rappel sur les risques liés aux produits et déchets chimiques Pictogrammes,

Le groupe d'emballage,

Le code danger,

Le code UN

Vos produits et déchets concernés par l'ADR

LES PRINCIPALES PRESCRIPTIONS DE L'ADR : ADR « colis », ADR Citerne, ADR vrac

LE PROTOCOLE DE SECURITE EN DETAILS :

Identification des risques et des moyens de préventions lors de chargement/déchargement de matières dangereuses.

Les exigences réglementaires au niveau du protocole de chargement/ déchargement

Les pratiques à respecter dans votre entreprise

METHODES PEDAGOGIQUES

Pédagogie interactive reposant sur l'alternance de présentations, d'exemples concrets de l'entreprise.

Remise du support de formation.

 <p>Forma2S Sécurité des biens et des personnes</p>	<p>FORMA2S 36 Rue des Tilleuls 59650 Villeneuve d'Ascq www.forma2s.fr Tél :0673426574</p>	<p>Date de création : 03/01/23 Doc N° : ADR-PF-01</p>
---	--	---

PROGRAMME FORMATION

Formation ADR

MOYENS PEDAGOGIQUES

Salle de formation équipée d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur

INTERVENANTS

Formateurs professionnels avec expérience en ADR